



Droit du travail

Par Juliecd

Bonjour,

J'ai une question concernant mon contrat de travail. Je suis en projet de création d'entreprise, mais actuellement en CDD à l'hôpital (contractuelle). L'hôpital me dit que si je ne renouvelle pas mon contrat je n'aurais pas droit à mes indemnités chômage. Il faut que ce soit eux qui décident de me faire une fin de contrat, or ce n'est pas du tout dans leur objectif. Comment je peux faire ?

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Effectivement, le principe du CDD dans la fonction publique, c'est qu'un refus de renouvellement s'apparente donc à une perte volontaire d'emploi (ce qui somme toute est logique, ce pourquoi le droit privé tend vers ce qui se fait en public avec le refus de CDI)

Par de là, sachant cela, la seule option est surtout de ne pas leur donner l'envie de vous renouveler .

Ou de démissionner et trouver rapidement un autre emploi dans le secteur privé (attention au préavis, attention à bien prendre en compte la durée de celui + la durée de la pose de tous vos congés avant car vous n'aurez pas d'indemnité compensatrice de CP)

Par Juliecd

Je ne compte pas trouver un autre emploi et encore moins dans le privé étant donné que je souhaite créer mon entreprise.

Est ce qu'un arrêt maladie qui se prolonge pourrait finir par une fin de contrat ?

Je n'ai pas de solutions à part essayer de négocier avec eux...